

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 décembre 2023

Numéro Délibération	94/2023
date de mise en ligne	12 décembre 2023

Convocation transmise le 30 novembre 2023

objet de la délibération Travaux communaux de maîtrise en énergie – Projet « Gymnase » - Demande de subvention auprès d'Hérault Energies

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART – Mme Bérange VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRÂ – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRÂ / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Frédéric SARROUY – Pouvoir à M. Anthony PEROTTI / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Pierre BARRE /

Excusés : /

Absente : Mme Sabrina ELKHEITER

Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul FINART rapporte l'affaire ;

Dans le contexte de crise actuelle, il est rappelé l'engagement de la commune d'une politique de sobriété énergétique passant par la réalisation de divers travaux au sein des bâtiments communaux de maîtrise en énergie, notamment en matière de mise en place de leds dans les bâtiments à fort usage.

Le projet de mutation de l'éclairage sportif du Gymnase « Jacques CHIRAC » en projecteurs LED répond à cet objectif, et ces travaux sont à ce titre éligibles aux aides financières d'Hérault Energies.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- 1) de s'engager sur la réalisation et le coût hors taxe de ces travaux, à savoir : 22.070,34 € H.T.,
- 2) de solliciter l'aide financière la plus élevée possible d'Hérault Energies,
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence son représentant, à signer tous actes et pièces relatifs à cette demande de concours financier.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme

Le Maire,
Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne